



Une séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, a eu lieu le 16<sup>ième</sup> jour du mois de DÉCEMBRE de l'an DEUX MIL DIX à l'heure et l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS** : Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Ginette Breton, Roger Gagné, Rudy Giordano, Daniel Lechasseur, Pierre Piché.*

*M. Jonathan Prest est absent.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire, Royal Dupuis.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code municipal*.

Il y a deux ( 2 ) personnes dans l'assistance.

---

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

Le maire constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (article 153) aux membres du conseil.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

2010-12-379

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Piché

**APPUYÉ PAR** : madame Ginette Breton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - Règlement 236 - adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2011 et la tarification des services, les compensations, les taux d'intérêts sur les arrérages, le nombre ainsi que la date des paiements
4. Programme des dépenses triennal en immobilisation
5. Période de question
6. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

3. Adoption - Règlement 236 - adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2011 et la tarification des services, les compensations, les taux d'intérêts sur les arrérages, le nombre ainsi que la date des paiements

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 988 du *Code municipal du Québec* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif financier pour les services qu'elle offre;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut fixer le taux d'intérêt applicable aux taxes non payés à la date d'exigibilité;

**ATTENDU QUE** plusieurs immeubles sont situés sur des chemins privés, donc pour lesquels la municipalité ne peut être tenue d'offrir certains services;

**ATTENDU QUE** certains services fournis par la municipalité n'ont aucune corrélation avec la valeur foncière des immeubles et qu'il convient d'en répartir le coût en fonction du bénéfice reçu;

**ATTENDU QUE** le Conseil recherche un juste milieu, équitable, entre la taxation et les services offerts;

**ATTENDU QUE** le Conseil a étudié plusieurs options pour atteindre ce juste milieu équitable;

**ATTENDU QUE** le montant des prévisions de revenus et de dépenses est de 1 664 583 \$ chacun.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par le conseiller monsieur Pierre Piché à l'assemblée régulière du 15 novembre 2010;

2010-12-380

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rudy Giordano

**APPUYÉ PAR :** monsieur Roger Gagné

**CONTRE :** monsieur Daniel Lechasseur

**ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 236-2010 intitulé Règlement 236-2010 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2011 et la tarification des services, les compensations, les taux d'intérêts sur les arrrages, le nombre ainsi que les dates des paiements.

**REVENUS 2011**

Taxes foncières générales	970 084 \$
Matières résiduelles	103 920 \$
Taxes sécurité publique	117 844 \$
Révision	10 000 \$
Tenant lieux de taxes	1 800 \$
Autres revenus de sources locales	81 700 \$
Gravières & Sablières	25 000 \$
Compensation TVQ	31 200 \$
TECQ	160 593 \$
Subventions	<u>162 442 \$</u>

**GRAND TOTAL DES REVENUS 1 664 583 \$**

**DÉPENSES 2011**

Conseil	55 198 \$
Administration	217 775 \$
Greffé	3 250 \$
Évaluation	34 035 \$
Administration autres	130 964 \$
Sécurité publique	294 611 \$
Transport routier	358 501 \$
Hygiène du milieu	186 922 \$
Urbanisme	142 366 \$
Loisirs	17 705 \$
Frais intérêts et bancaire	15 472 \$
Immobilisation	323 124 \$
Surplus	<u>(115 340 \$)</u>

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES 1 664 583 \$**

**QUE** le conseil adopté le règlement 236-2010 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2011 et la tarification des services, les compensations, les taux d'intérêts sur les arrrages, le nombre ainsi que les dates de paiements.

**QUE** le budget 2011 soit distribué, tel que prescrit par l'article 957 du Code municipal, gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité par son inclusion dans l'envoi du compte de taxes.

**QUE** le conseil demande au secrétaire trésorier adjoint de transmettre au Ministre des Affaires Municipales et des Régions, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministre, conformément à l'article 176 du Code municipal.

**ADOPTÉE**

**4. Programme des dépenses en immobilisation - 2011 - 2012 - 2013**

**ATTENDU QUE** le Code municipal, à l'article 953.1, oblige le conseil municipal d'adopter par résolution un programme triennal des dépenses en immobilisation;

**2010-12-381**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Piché

**APPUYÉ PAR :** monsieur Rudy Giordano

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil approuve le programme des dépenses en immobilisation qui suivent:

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Loisirs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Voirie équipement	9 700 \$	5 000 \$	5 000 \$
Administration équipement	14 200 \$	10 000 \$	10 000 \$
Incendie	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Communication	52 500 \$	0 \$	\$
Voirie	201 824 \$	301 124 \$	804 938 \$
Immobilisation dette	<u>14 900 \$</u>	<u>15 000 \$</u>	<u>15 500 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>323 124 \$</b>	<b>351 124 \$</b>	<b>855 438 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5. Période de questions**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

Les deux citoyens émettent leurs commentaires concernant le budget.

**6. Levée de la séance**

**2010-12-382**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Rudy Giordano

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Il est 19 h 55.

Le tout, respectueusement soumis

\_\_\_\_\_  
Royal Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Pépin  
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Pierre Gagné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Bolton-Est, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du conseil du 6 décembre 2010 par le conseil municipal.

*Signé en ce 16e jour de décembre de l'an deux mil dix.*

---

Pierre Gagné,  
Secrétaire-trésorier adjoint